

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 avril 2026 à 19 h 30 en la salle du conseil et webdiffusée, sous la présidence de M. le maire Mario Lemay, à laquelle sont présents les conseillères Josée Marc-Aurèle, Sylvie Beaulieu, Edith Lalanne, Lucie Bisson et les conseillers Sylvain Dubuc, Alain Bourdages, Christian Huard et Eric Faucher formant QUORUM.

Sont également présentes :

Mme Mélanie Brisson, directrice générale

Mme Crystel Poirier, greffière adjointe

---

La séance débute à 19 h 30.

## **26-131**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par Mme Sylvie Beaulieu  
APPUYÉ par M. Alain Bourdages

RÉSOLU:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

#### **1. OUVERTURE**

1.1. Réflexion

1.2. Proclamations

1.3. Parole au public

- 297, rue des Glaïeuls (lot 5 880 788 du Cadastre du Québec) – Zone H-222

#### **2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX**

26-131 2.1. Adoption de l'ordre du jour

26-132 2.2. Adoption – Procès-verbaux – Séance ordinaire du 10 mars 2026 et séance extraordinaire du 30 mars 2026

#### **3. DIRECTION GÉNÉRALE ET MAIRIE**

26-133 3.1. Nomination – Maire suppléant – Mai à juillet 2026

#### **4. GESTION ADMINISTRATIVE**

26-134 4.1. Demande d'aide financière – Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Programme Fonds régions et ruralité – Volet 4 : Coopération et gouvernance municipale – Coopération intermunicipale – Bonification des équipements de désincarcération pour véhicules autres que les véhicules de promenade

26-135 4.2. Attribution – Services d'agence de surveillance pour divers besoins pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2026 au 30 avril 2027 – Projet SA-26-15

26-136 4.3. Aide financière – Association des pompiers de Sainte-Julie – Tournoi de hockey des pompiers du Québec 2026 au bénéfice de la Fondation des pompiers du Québec pour les grands brûlés

#### **5. RESSOURCES HUMAINES**

26-137 5.1. Autorisation de signature – Contrat de travail à durée déterminée – Chef aux opérations à temps partiel – Service de sécurité incendie

26-138 5.2. Autorisation de signature – Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1690 – Lettre d'entente – Modification de l'article 29.04 (journalier – horaire de soir)

**6. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES**

26-139 6.1. Ordonnance et nomination d'un enchérisseur – Vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes – Année 2026

26-140 6.2. Adjudication – Services professionnels d'ingénierie – Surveillance des travaux de réfection de la rue de Normandie, d'une partie du boulevard Saint-Joseph et aménagement d'une conduite pluviale dans le parc Armand-Frappier – Projet R-1328, lot 2

26-141 6.3. Autorisation de signature – Contrat de location – Robert Provost (Ferme Probel) – Lots 5 429 526, 5 431 954 et 5 550 196

26-142 6.4. Désignation – Personne responsable de régler les mésententes visées par l'article 36 de la Loi sur les compétences municipales – Clôtures mitoyennes, fossés mitoyens, fossés de drainage et découverts – Zone agricole ou activité agricole

26-143 6.5. Ratification et approbation – Mandats – Poursuite judiciaire – N° 505-17-011036-185

**7. FINANCES ET APPROVISIONNEMENTS**

26-144 7.1. Approbation – Listes des paiements à ratifier et des comptes à payer

26-145 7.2. Achat d'équipement et de fournitures – Fonds de roulement

26-146 7.3. Émission d'obligations du 30 avril 2026 – Concordance et courte échéance

26-147 7.4. Adoption – Règles de régie interne de la commission des finances

**8. INFRASTRUCTURES**

26-148 8.1. Attribution – Services professionnels pour auscultation de chaussées – Projet R-1353, lot 2

26-149 8.2. Attribution – Élaboration d'un concept et rédaction d'un programme fonctionnel et technique (PFT) pour l'implantation d'une patinoire réfrigérée couverte au parc Jules-Choquet – Projet R-1349, lot 1

26-150 8.3. Approbation et dépôt – Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable – Année 2024

**9. LOISIRS**

26-151 9.1. Aide financière – Soutien à l'excellence

26-152 9.2. Aide financière – Soutien aux bénévoles par l'engagement d'une ressource administrative – Association du hockey mineur de Ste-Julie inc. – Année 2025-2026

26-153 9.3. Aide financière – École Les Dynamix – Les Championnats québécois de gymnastique artistique 2026

26-154 9.4. Aide financière – L'Envolée centre d'action bénévole Ste-Julie – Journée Bien-être des aînés 2026

26-155 9.5. Attribution des routes payantes – Année 2026

26-156 9.6. Adoption – Bilan 2025 du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

**10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

26-157 10.1. Approbation – Liste des plans d'implantation et d'intégration architecturale

26-158 10.2. Décision – Plan d'implantation et d'intégration architecturale – 1400, place de la Cité (lots PC-6 424 165 et 6 424 167 du Cadastre du Québec) (District Sainte-Julie DJ4 S.E.C.) – Balcons du bâtiment DJ4 – Zone M-244

26-159 10.3. Décision – Demande de dérogation mineure – 297, rue des Glaïeuls (lot 5 880 788 du Cadastre du Québec) – Zone H-222

26-160 10.4. Nomination de membres non permanents – Comité de travail de la carrière – Abrogation des résolutions 21-558 et 22-086

26-161 10.5. Adoption – Règles de régie interne du comité de la biodiversité et de l'environnement

26-162 10.6. Nomination de membres non permanents – Comité de la biodiversité et de l'environnement

26-163 10.7. Nomination de membres – Comité de toponymie

26-164 10.8. Demande d'aide financière – Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Programme Fonds régions et ruralité – Volet 4 : Coopération et gouvernance municipale – Coopération intermunicipale – Mise en commun des services pour assurer la conformité des installations septiques sur le territoire de la MRC de Marguerite-D'Youville

26-165 10.9. Approbation – Centre de services scolaire des Patriotes – Plan triennal de répartition et de destination des immeubles – Planification des besoins d'espaces – Années 2026-2027 à 2028-2029

26-166 10.10. Attribution – Travaux de fermeture de sentiers non officiels sur les propriétés protégées – Projet SA-26-19

**11. RÉGLEMENTATION**

26-167 11.1. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 1246-2 modifiant le Règlement 1246 relatif au régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Sainte-Julie relativement à diverses dispositions

26-168 11.2. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 1361 autorisant le paiement de la quote-part, les frais contingents et les taxes relativement à des travaux de nettoyage du cours d'eau Bernard – Branche 20 pour un montant de 30 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 30 000 \$

26-169 11.3. Adoption du second projet de règlement – Règlement 1101-132 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin de modifier la grille des usages et des normes de la zone C-150 relativement à diverses dispositions

26-170 11.4. Adoption – Règlement 1355 sur la gestion contractuelle dont l'application découle de la Loi sur les contrats des organismes municipaux

- 
- 
- 26-171 11.5. Adoption – Règlement 1239-3 modifiant le Règlement 1239 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires afin d'en assurer la concordance avec la Loi sur les contrats des organismes municipaux
- 26-172 11.6. Adoption – Règlement 1282-3 modifiant le Règlement 1282 visant l'instauration d'un programme de subvention pour favoriser le remplacement de systèmes de chauffage résidentiels au mazout relativement à diverses dispositions
- 26-173 11.7. Adoption – Règlement 1354-1 modifiant le Règlement 1354 décrétant les taux de taxation pour l'année 2026 afin de réviser la compensation pour la gestion des matières organiques des unités commerciales et industrielles
- 26-174 11.8. Adoption – Règlement 1358 autorisant le paiement de la quote-part, les frais contingents et les taxes relativement à des travaux de nettoyage du cours d'eau Dalpé-Narbonne pour un montant de 58 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 58 000 \$

**12. DOCUMENTS DÉPOSÉS**

- 12.1. Procès-verbal – Assemblée ordinaire du comité consultatif d'urbanisme – 11 mars 2026
- 12.2. Liste d'embauche et des mouvements de main-d'œuvre

**13. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC**

**14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

- 26-175 15.1. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**PROCLAMATION – AVRIL – MOIS DE LA JONQUILLE**

ATTENDU QUE, chaque année, plus de 65 000 Québécois reçoivent un diagnostic de cancer, cette annonce représentant un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

ATTENDU QUE le cancer est la principale cause de mortalité au Québec, et ce, avant les maladies cardiovasculaires;

ATTENDU QUE pour chaque personne touchée, une à plusieurs personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

ATTENDU QUE le taux de survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 9 %, passant de 53 % au début des années 1990 à environ 67 % en 2016, le tout grâce aux améliorations dans la pratique du dépistage des cancers, aux avancées dans les traitements et à certains changements dans les habitudes de vie, notamment la réduction de l'usage du tabac;

ATTENDU QUE la *Société canadienne du cancer* est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Canadiens, atteints de tous types de cancer, ainsi qu'à leurs proches, par l'entremise de la recherche, de la prévention, de l'accès à un réseau d'aide et d'information basée sur les dernières données probantes;

ATTENDU QUE la jonquille est la première fleur à éclore au printemps et qu'elle symbolise la force, le courage et l'espoir;

ATTENDU QUE la *Société canadienne du cancer* encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

PAR CONSÉQUENT, la Ville de Sainte-Julie proclame le mois d'avril 2026 comme étant le « *Mois de la jonquille* » et encourage la population julievilloise à appuyer généreusement la cause en donnant à la *Société canadienne du cancer*.

### **PROCLAMATION – SEMAINE NATIONALE DU DON D'ORGANES ET DE TISSUS – 19 AU 25 AVRIL 2026**

ATTENDU QUE l'organisme Transplant Québec contribue à sauver des vies par la coordination efficiente et équitable du processus de don d'organes, notamment par la promotion de la culture du don dans la société québécoise;

ATTENDU QUE le don d'organes est synonyme de vie et d'espoir pour environ 850 personnes présentement en attente d'une greffe au Québec;

ATTENDU QU'un seul donneur, sans égard à son âge, peut sauver jusqu'à 8 vies, en améliorer 20 autres par le don de tissus;

ATTENDU QUE la *Semaine nationale du don d'organes et de tissus* constitue un moment phare pour promouvoir cette importante cause auprès de la population et sensibiliser la population aux besoins cruciaux en donneurs;

PAR CONSÉQUENT, la Ville de Sainte-Julie proclame la semaine du 19 au 25 avril 2026 comme étant la « *Semaine nationale du don d'organes et de tissus* » et hissera, à cette occasion, le drapeau officiel du don d'organes et de tissus au mât de l'hôtel de ville;

La Ville invite les Julievillois à signifier son consentement au don d'organes et de tissus en signant l'endos de sa carte d'assurance maladie ou en l'inscrivant au *Registre des consentements au don d'organes et de tissus* de la Chambre des notaires du Québec et rappelle à la population l'importance d'informer leurs proches de leur décision concernant le don d'organes et de tissus.

### **PAROLE AU PUBLIC**

- 297, rue des Glaïeuls (lot 5 880 788 du Cadastre du Québec) – Zone H-222

#### **Audition des personnes intéressées**

- Aucune intervention.

**26-132**

**ADOPTION – PROCÈS-VERBAUX – SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MARS 2026 ET SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 MARS 2026**

Il est PROPOSÉ par M. Eric Faucher  
          APPUYÉ par Mme Edith Lalanne

RÉSOLU :

D'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 mars 2026 et de la séance extraordinaire du 30 mars 2026, tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**26-133**

**NOMINATION – MAIRE SUPPLÉANT – MAI À JUILLET 2026**

Il est PROPOSÉ par Mme Josée Marc-Aurèle  
          APPUYÉ par M. Eric Faucher

RÉSOLU :

DE nommer monsieur Sylvain Dubuc, conseiller du district # 1 - de la Belle-Rivière – Ringuet, à titre de maire suppléant, pour la période s'échelonnant du 1<sup>er</sup> mai 2026 au 31 juillet 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**26-134**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION – PROGRAMME FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET 4 : COOPÉRATION ET GOUVERNANCE MUNICIPALE – COOPÉRATION INTERMUNICIPALE – BONIFICATION DES ÉQUIPEMENTS DE DÉSINCARCÉRATION POUR VÉHICULES AUTRES QUE LES VÉHICULES DE PROMENADE**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie reconnaît avoir lu et pris connaissance du *Guide du demandeur* concernant le *Volet 4 : Coopération et gouvernance municipale – Coopération intermunicipale* du programme *Fonds régions et ruralité*, mis en place par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QUE les organismes municipaux des villes de Varennes, Contrecoeur, Saint-Amable, Sainte-Julie, ainsi que des municipalités de Verchères et Calixa-Lavallée, désirent présenter un projet de bonification des équipements de désincarcération pour véhicules autres que les véhicules de promenade dans le but d'optimiser le service à la population dans le cadre du programme précité;

---

Il est PROPOSÉ par Mme Edith Lalanne  
APPUYÉ par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU :

DE s'engager à participer au projet de bonification des équipements de désincarcération pour véhicules autres que les véhicules de promenade;

DE nommer la Ville de Varennes, à titre d'organisme responsable du projet, et d'autoriser cette dernière à déposer ce projet dans le cadre du *Volet 4 : Coopération et gouvernance municipale – Coopération intermunicipale* du programme *Fonds régions et ruralité*, mis en place par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

DE reconnaître que la Ville de Varennes assumera tous les coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre de ce programme;

DE désigner, le directeur du Service de sécurité incendie, ou en son absence ou incapacité d'agir, la directrice générale, pour signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, tout document afin de donner application à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **26-135**

#### **ATTRIBUTION – SERVICES D'AGENCE DE SURVEILLANCE POUR DIVERS BESOINS POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> MAI 2026 AU 30 AVRIL 2027 – PROJET SA-26-15**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à une recherche de prix pour retenir les services d'une agence de surveillance pour divers besoins, pour la période s'échelonnant du 1<sup>er</sup> mai 2026 au 30 avril 2027;

ATTENDU QUE le présent contrat est attribué conformément au *Règlement 1240 sur la gestion contractuelle dont l'application découle de la Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service de sécurité incendie lors de la commission administrative du 23 mars 2026;

Il est PROPOSÉ par M. Christian Huard  
APPUYÉ par Mme Edith Lalanne

RÉSOLU :

D'attribuer le contrat SA-26-15, relatif aux services d'agence de surveillance pour divers besoins, pour la période s'échelonnant du 1<sup>er</sup> mai 2026 au 30 avril 2027, à la société King Sécurité inc., située au 220, rue des Jardins-de-Baie-Jolie, Trois-Rivières, Québec, G9B 7H4, pour un montant total de 26 247,09 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix datée du 24 février 2026;

DE mandater cette même société, ainsi que ses employés à titre de représentants autorisés ou de personnes chargées de l'application des règlements municipaux ci-après mentionnés, et de leur conférer le pouvoir d'émettre et de signifier des constats d'infraction pour toute la période visée par le présent contrat :

- *Règlement 964 relatif aux nuisances et à la paix publique (RM-SJL-203)*;
- *Règlement 1134 concernant l'utilisation de l'eau potable dans la Ville de Sainte-Julie*;

- 
- *Règlement 1222 relatif au stationnement hivernal;*
  - *Règlement 1323 relatif à la sécurité publique sur certaines rues privées de la Ville de Sainte-Julie;*
  - *Règlement 1327 relatif aux animaux.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**26-136**

**AIDE FINANCIÈRE – ASSOCIATION DES POMPIERS DE SAINTE-JULIE –  
TOURNOI DE HOCKEY DES POMPIERS DU QUÉBEC 2026 AU BÉNÉFICE DE LA  
FONDATION DES POMPIERS DU QUÉBEC POUR LES GRANDS BRÛLÉS**

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière de l'Association des pompiers de Sainte-Julie pour prendre part à la 34<sup>e</sup> édition du *Tournoi de hockey des pompiers du Québec 2026*, organisée par les pompiers de Terrebonne, laquelle se tiendra du 23 au 26 avril 2026;

ATTENDU QUE cet événement est tenu au bénéfice de la Fondation des pompiers du Québec pour les grands brûlés;

Il est PROPOSÉ par Mme Sylvie Beaulieu  
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

DE verser une aide financière au montant total de 500 \$ à l'Association des pompiers de Sainte-Julie, afin de contribuer aux frais liés à la participation de ses membres au présent événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**26-137**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE TRAVAIL À DURÉE DÉTERMINÉE  
– CHEF AUX OPÉRATIONS À TEMPS PARTIEL – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des ressources humaines lors de la commission administrative du 13 avril 2026;

Il est PROPOSÉ par Mme Sylvie Beaulieu  
APPUYÉ par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU :

D'approuver la conclusion du contrat de travail à durée déterminée à intervenir avec monsieur David Roux, afin de retenir ses services à titre de chef aux opérations à temps partiel au Service de sécurité incendie, pour la période s'échelonnant du 16 avril 2026 au 31 décembre 2026, le tout conformément aux conditions prévues au contrat de travail;

D'autoriser monsieur Pierre Parent, directeur du Service des ressources humaines, à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, ce contrat de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**26-138**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 1690 – LETTRE D'ENTENTE – MODIFICATION DE L'ARTICLE 29.04 (JOURNALIER – HORAIRE DE SOIR)**

ATTENDU QUE le deuxième alinéa de l'article 29.04 de la convention collective prévoit que les personnes salariées affectées à l'horaire de soir travailleront du lundi au vendredi inclusivement, selon un horaire établi conformément à l'article 29.01, troisième (3<sup>e</sup>) paragraphe, soit de 13 h à 20 h 30;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier cet alinéa, afin que cet horaire soit modulé de 12 h 30 à 20 h, à compter de la date de signature de la lettre d'entente;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des ressources humaines lors de la commission administrative du 13 avril 2026;

Il est **PROPOSÉ**      par Mme Edith Lalanne  
**APPUYÉ**            par Mme Josée Marc-Aurèle

**RÉSOLU :**

D'autoriser la signature de la lettre d'entente relative à la modification de l'article 29.04 (journalier – horaire de soir), à intervenir entre le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1690, et la Ville de Sainte-Julie, et ce, à compter de la date de sa signature, telle que soumise;

D'autoriser monsieur Marcel jr Dallaire, directeur du Service des infrastructures et gestion des actifs, ainsi que madame Sonia Roy, conseillère en ressources humaines au Service des ressources humaines, à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, cette lettre d'entente.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**26-139**

**ORDONNANCE ET NOMINATION D'UN ENCHÉRISSEUR – VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES – ANNÉE 2026**

ATTENDU les articles 511 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* régissant la procédure de vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la *Liste des immeubles en vente pour non-paiement de taxes*, préparée par le Service des finances en date du 14 avril 2026, identifiant les immeubles qui feront l'objet de cette procédure de vente;

Il est **PROPOSÉ**      par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ**            par M. Alain Bourdages

**RÉSOLU :**

D'ordonner à la greffière adjointe, ou en son absence ou incapacité d'agir, à la greffière, de procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales, à l'enchère publique, les immeubles décrits à la *Liste des immeubles en vente pour non-paiement de taxes*, préparée par le Service des finances en date du 14 avril 2026;

---

DE fixer la date de la vente à l'enchère publique le 4 juin 2026, à 10 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 1580, chemin du Fer-à-Cheval, à Sainte-Julie;

D'autoriser la greffière adjointe, ou en son absence ou incapacité d'agir, la greffière, à retirer de la liste des immeubles à être vendus pour taxes le 4 juin 2026, tout immeuble sur lequel seront constatées des irrégularités de nature à compromettre la validité de la vente pour taxes et, dans un tel cas, la Ville pourra tenter des actions en recouvrement de taxes, conformément à l'article 509 de la *Loi sur les cités et villes*;

DE désigner la chef de section finances et trésorière adjointe, ou en son absence ou incapacité d'agir, le directeur général adjoint et trésorier, pour enchérir, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, lorsque des immeubles situés sur le territoire de la municipalité sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires, ou lorsque de tels immeubles font l'objet d'une vente sous contrôle de justice ou à toute autre vente ayant le même effet, conformément à l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes*;

D'autoriser la greffière adjointe, ou en son absence ou incapacité d'agir, la greffière, à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, tout document relatif à cette vente, incluant notamment tout acte de vente, ainsi que tout acte de retrait en faveur de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**26-140**

**ADJUDICATION – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE DE NORMANDIE, D'UNE PARTIE DU BOULEVARD SAINT-JOSEPH ET AMÉNAGEMENT D'UNE CONDUITE PLUVIALE DANS LE PARC ARMAND-FRAPPIER – PROJET R-1328, LOT 2**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à une demande de soumissions publiques pour retenir les services professionnels d'une firme d'ingénierie pour procéder à la surveillance des travaux de réfection de la rue de Normandie, d'une partie du boulevard Saint-Joseph et l'aménagement d'une conduite pluviale dans le parc Armand-Frapplier;

ATTENDU QUE cette demande de soumissions publiques est assujettie à la *Loi sur les cités et villes* et au *Règlement 1240 sur la gestion contractuelle dont l'application découle de la Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU la réception des soumissions le 24 mars 2026;

ATTENDU QUE le comité de sélection s'est réuni et a procédé à l'analyse des soumissions le 8 avril 2026;

ATTENDU QU'un rapport de conformité et de recommandation a été présenté aux membres du conseil municipal par la secrétaire du comité de sélection lors de la commission administrative du 13 avril 2026;

Il est **PROPOSÉ** par M. Christian Huard  
**APPUYÉ** par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU :

D'adjuger le contrat R-1328, lot 2, relatif aux services professionnels d'ingénierie pour la surveillance des travaux de réfection de la rue de Normandie, d'une partie du boulevard Saint-Joseph et l'aménagement d'une conduite pluviale dans le parc Armand-Frapplier, à la firme ayant obtenu le plus haut pointage final, soit la société IGR Groupe Conseil inc. (Ingénir), située au 1645, boulevard Lionel-Boulet, bureau 200, Varennes, Québec, J3X 1P7, pour un montant total de 252 904,76 \$, toutes taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**26-141**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE LOCATION – ROBERT PROVOST (FERME PROBEL) – LOTS 5 429 526, 5 431 954 ET 5 550 196**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie est propriétaire des lots 5 429 526, 5 431 954 et 5 550 196 du Cadastre du Québec (ci-après les « Lots ») situés dans le secteur de la rue des Remparts à Sainte-Julie;

ATTENDU QUE M. Robert Provost exploite une entreprise individuelle sous la dénomination sociale « Ferme Probel »;

ATTENDU QU'un contrat de location de terres agricoles est intervenu entre la Ville et M. Provost (« Ferme Probel »), conformément à la résolution 16-159;

ATTENDU QUE ce contrat de location vient à échéance le 30 avril 2026;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure un nouveau contrat de location de terres agricoles avec M. Robert Provost (« Ferme Probel »);

Il est PROPOSÉ par Mme Edith Lalanne  
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

**RÉSOLU :**

D'accepter les termes et conditions du contrat de location de terres agricoles sur les lots 5 429 526, 5 431 954 et 5 550 196 du Cadastre du Québec avec M. Robert Provost, faisant affaire sous la dénomination sociale de « Ferme Probel », pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2026 au 30 avril 2031, avec possibilité de renouvellement pour une période additionnelle de cinq (5) ans;

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, ledit contrat de location des terres agricoles, dont copie est jointe en annexe de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**26-142**

**DÉSIGNATION – PERSONNE RESPONSABLE DE RÉGLER LES MÉSENTENTES VISÉES PAR L'ARTICLE 36 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES – CLÔTURES MITOYENNES, FOSSÉS MITOYENS, FOSSÉS DE DRAINAGE ET DÉCOUVERTS – ZONE AGRICOLE OU ACTIVITÉ AGRICOLE**

ATTENDU QUE tout propriétaire d'un terrain situé dans la zone agricole, celui d'un terrain situé hors de cette zone et qui y exerce une activité agricole ou celui d'un terrain qui y exerce des activités forestières, peut s'adresser à la personne désignée à cette fin par la municipalité locale, afin de régler toutes mésententes visées par l'article 36 de la *Loi sur les compétences municipales* (ci-après la « LCM »), lesquelles portent sur les clôtures mitoyennes, les fossés mitoyens, les fossés de drainage et les découverts;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 35 de la LCM, la Ville de Sainte-Julie a désigné une personne pour tenter de régler ces mésententes, conformément à la résolution 06-057;

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer cette personne;

Il est PROPOSÉ    par Mme Lucie Bisson  
         APPUYÉ        par M. Eric Faucher

RÉSOLU :

DE désigner Mme Geneviève Ayotte, chef de section - permis et inspection au Service de l'urbanisme, à titre de personne responsable de régler les mésententes visées à l'article 36 de la *Loi sur les compétences municipales*;

D'abroger la résolution 06-057 à toutes fins que de droit.

**26-143**

**RATIFICATION ET APPROBATION – MANDATS – POURSUITE JUDICIAIRE –  
N° 505-17-011036-185**

ATTENDU le jugement rendu par la Cour suprême du Canada le 19 décembre 2025, portant le numéro de dossier 41036;

ATTENDU QUE, conformément à ce jugement, la Cour suprême du Canada a renvoyé l'affaire devant la Cour supérieure du Québec afin qu'elle détermine la valeur marchande, à la date du 15 décembre 2015, d'une superficie de 26 705,78 m<sup>2</sup> de terrains en vrac situés sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie, libres de frais de parcs;

ATTENDU QUE la Ville a mandaté M<sup>e</sup> Martine Burelle, avocate, pour la représenter dans ce dossier devant la Cour supérieure du Québec;

Il est PROPOSÉ    par Mme Sylvie Beaulieu  
         APPUYÉ        par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

DE ratifier le mandat de représentation confié à M<sup>e</sup> Martine Burelle, du cabinet d'avocats burELLE, pour le dossier de la Cour supérieure du Québec portant le numéro 505-17-011036-185;

DE ratifier le mandat de services professionnels en évaluation immobilière confié à M. Michel Montmarquet de la firme Valiquette, Martin, Montmarquet, Poissant et associés inc. dans le cadre de ce même dossier;

D'approuver les mandats octroyés par M<sup>e</sup> Burelle aux différents professionnels chargés de préparer les rapports d'expertise nécessaires à l'établissement de cette valeur marchande;

D'autoriser le directeur général adjoint et trésorier à payer l'ensemble des frais et honoraires professionnels de M<sup>e</sup> Burelle et des experts requis dans le cadre de ce dossier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**26-144**

**APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER**

ATTENDU les chèques émis ou annulés et les comptes à payer préparés durant la période du 6 mars 2026 au 9 avril 2026 :

- Liste F-2026-07            Chèques à ratifier        1 700 224,88 \$
- Liste F-2026-08            Comptes à payer        3 696 360,87 \$

Il est **PROPOSÉ**    par Mme Lucie Bisson  
      **APPUYÉ**        par M. Christian Huard

**RÉSOLU :**

DE ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période du 6 mars 2026 au 9 avril 2026 apparaissant sur les listes F-2026-07 et F-2026-08;

D'autoriser le directeur général adjoint et trésorier à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**26-145**

**ACHAT D'ÉQUIPEMENT ET DE FOURNITURES – FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU le rapport préparé par le Service des finances relativement à la recommandation produite pour le financement d'achat d'équipement et de fournitures diverses à même le fonds réservé – fonds de roulement;

Il est **PROPOSÉ**    par M. Christian Huard  
      **APPUYÉ**        par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU :**

D'approuver le financement du projet présenté au rapport préparé par le Service des finances, en date du 30 mars 2026, au montant total de 2 412,62 \$, taxes nettes, à même le fonds de roulement et de rembourser ce dernier en versements égaux sur une période de dix (10) ans, pour les années 2027 à 2037.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**26-146**

**ÉMISSION D'OBLIGATIONS DU 30 AVRIL 2026 – CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Sainte-Julie souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 6 280 000 \$ qui sera réalisé le 30 avril 2026, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de
1045	117 100 \$
1045	506 000 \$
1069	140 100 \$
1079	132 100 \$
1081	299 800 \$
1148	164 800 \$
1162	9 400 \$
1163	93 600 \$
1174	30 213 \$
1221	162 600 \$
1243	25 316 \$
1248	97 600 \$
1248	533 600 \$
1249	18 660 \$
1252	26 054 \$
1300	254 357 \$
1303	20 039 \$
1303	508 280 \$
1315	51 508 \$
1317	130 600 \$
1332	258 273 \$
1340	2 700 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, c. D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 1045, 1148, 1162, 1221, 1248, 1300, 1303, 1315, 1317, 1332 et 1340, la Ville de Sainte-Julie souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

---

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par M. Christian Huard

RÉSOLU :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au premier alinéa du préambule de la présente résolution soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 30 avril 2026;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 30 avril et le 30 octobre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, c. D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (ci-après « CDS ») et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation à cet effet, le conseil autorise le directeur général adjoint et trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « *Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises* »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

Caisse Desjardins des Patriotes  
1071, boulevard De Montarville  
Boucherville (Québec) J4B 6R2

8. les obligations soient signées par le maire et le directeur général adjoint et trésorier. La Ville de Sainte-Julie, tel que permis par la loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

QU'en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2032 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 1045, 1148, 1162, 1221, 1248, 1300, 1303, 1315, 1317, 1332 et 1340, soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 30 avril 2026), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **26-147**

### **ADOPTION – RÈGLES DE RÉGIE INTERNE DE LA COMMISSION DES FINANCES**

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite préciser les règles de régie interne de la commission des finances, notamment en ce qui concerne son mandat, sa composition, la fréquence des réunions, le quorum et le déroulement des réunions;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé les règles de régie interne présentées lors de la commission administrative du 13 avril 2026;

Il est PROPOSÉ    par M. Christian Huard  
         APPUYÉ        par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'adopter les *Règles de régie interne de la commission des finances*, datées du 10 avril 2026, lesquelles sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **26-148**

#### **ATTRIBUTION – SERVICES PROFESSIONNELS POUR AUSCULTATION DE CHAUSSÉES – PROJET R-1353, LOT 2**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à une recherche de prix afin de retenir les services professionnels d'une firme chargée de réaliser l'auscultation d'environ 164 kilomètres de chaussées pavées sur son territoire;

ATTENDU QUE le présent contrat est attribué conformément au *Règlement 1240 sur la gestion contractuelle dont l'application découle de la Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 13 avril 2026;

Il est PROPOSÉ    par M. Sylvain Dubuc  
         APPUYÉ        par M. Alain Bourdages

RÉSOLU :

D'attribuer le contrat R-1353, lot 2, relatif aux services professionnels pour auscultation de chaussées, à la société Englobe Corp., située au 505, boulevard du Parc-Technologique, Québec, Québec, G1P 4S9, pour un montant total de 26 587,97 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix révisée et datée du 23 mars 2026;

D'autoriser madame Lamia Ayoub, chef de section – planification et gestion des actifs au Service des infrastructures et gestion des actifs, à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, le *Contrat de services professionnels* à intervenir entre les parties dans le cadre de ce projet, ainsi que tout document afin de donner application à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**26-149**

**ATTRIBUTION – ÉLABORATION D'UN CONCEPT ET RÉDACTION D'UN PROGRAMME FONCTIONNEL ET TECHNIQUE (PFT) POUR L'IMPLANTATION D'UNE PATINOIRE RÉFRIGÉRÉE COUVERTE AU PARC JULES-CHOQUET – PROJET R-1349, LOT 1**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à une recherche de prix pour retenir les services d'une firme pour l'élaboration d'un concept, ainsi que la préparation d'un programme fonctionnel et technique (PFT) relatif à l'implantation d'une patinoire réfrigérée couverte au parc Jules-Choquet;

ATTENDU QUE les démarches de recherche de prix ont été effectuées en date du 23 mars 2026;

ATTENDU QUE le présent contrat est attribué conformément au *Règlement 1240 sur la gestion contractuelle dont l'application découle de la Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 13 avril 2026;

Il est PROPOSÉ      par Mme Sylvie Beaulieu  
                 APPUYÉ        par M. Sylvain Dubuc

**RÉSOLU :**

D'attribuer le contrat R-1349, lot 1, relatif à l'élaboration d'un concept et à la rédaction d'un programme fonctionnel et technique (PFT) pour l'implantation d'une patinoire réfrigérée couverte au parc Jules-Choquet, à la société Épigraphe Architectes, située au 991, rue Richelieu, local 220, Belœil, Québec, J3G 4P8, pour un montant total de 40 241,25 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément la proposition datée du 7 avril 2026.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**26-150**

**APPROBATION ET DÉPÔT – MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION – RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE – ANNÉE 2024**

ATTENDU QUE, dans le cadre de la *Stratégie québécoise d'économie d'eau potable* du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, les municipalités doivent produire et transmettre au ministère un rapport sur la gestion de l'eau potable sur leur territoire, au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre de chaque année;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 13 avril 2026;

Il est PROPOSÉ      par Mme Lucie Bisson  
                 APPUYÉ        par M. Sylvain Dubuc

**RÉSOLU :**

D'approuver le dépôt du *Rapport 2024 sur la gestion de l'eau potable*, préparé par monsieur Marcel jr Dallaire, directeur du Service des infrastructures et gestion des actifs, daté du 24 février 2026;

DE transmettre copie de la présente résolution et de ce rapport au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**26-151**

**AIDE FINANCIÈRE – SOUTIEN À L'EXCELLENCE**

ATTENDU la réception de demandes d'aide financière pour la participation à des événements d'envergure de niveaux national et provincial;

ATTENDU QUE ces demandes respectent les critères d'admissibilité prévus au *Volet 2 – Soutien à l'excellence* de la *Politique d'attribution des subventions du conseil municipal*;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 13 avril 2026;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle  
**APPUYÉ** par M. Eric Faucher

RÉSOLU :

DE verser une aide financière aux personnes ci-dessous nommées, afin de subvenir, en partie, à leurs frais de participation à des événements d'envergure :

NOM DU PARTICIPANT	ÉVÉNEMENT	DISCIPLINE	MONTANT
Eve Beaudoin	Championnat provincial AA	Softball	150 \$
Eve Beaudoin	Championnat de l'Est du Canada U15AA	Softball	300 \$
Zackary Touchette	Tournoi international de hockey Pee-Wee de Québec	Hockey	500 \$
Samuel Lalande	Tournoi international de hockey Pee-Wee de Québec	Hockey	500 \$
Elliot Plamondon	Tournoi international de hockey Pee-Wee de Québec	Hockey	500 \$
Liam Naud	Tournoi international de hockey Pee-Wee de Québec	Hockey	500 \$
Léo Brachot-Séguier	Tournoi international de hockey Pee-Wee de Québec	Hockey	500 \$
Nicolas Harvey	Tournoi international de hockey Pee-Wee de Québec	Hockey	500 \$
Jacob Racicot	Tournoi international de hockey Pee-Wee de Québec	Hockey	500 \$

Jaxson Talbot	Tournoi international de hockey Pee-Wee de Québec	Hockey	500 \$
Samuel Chartier	Tournoi international de hockey Pee-Wee de Québec	Hockey	500 \$
William Mathieu	Tournoi international de hockey Pee-Wee de Québec	Hockey	500 \$
Léonard Richer	Tournoi international de hockey Pee-Wee de Québec	Hockey	500 \$
Henrik Tousignant	Tournoi international de hockey Pee-Wee de Québec	Hockey	500 \$
Christo Toshkov	Coupe Canada 1 longue piste	Patinage de vitesse	300 \$
Christo Toshkov	Coupe Canada finale longue piste	Patinage de vitesse	500 \$
Justine Remington	Championnat provincial de la ligue Élite de ringuette du Québec	Ringuette	150 \$
Lolyta Péloquin	Championnat provincial de la ligue Élite de ringuette du Québec	Ringuette	150 \$
Chloé Bissonnette	Championnat provincial de la ligue Élite de ringuette du Québec	Ringuette	150 \$
Siena Lamoureux	Championnat provincial de la ligue Élite de ringuette du Québec	Ringuette	150 \$
Anouk Dugas	Championnat provincial de la ligue Élite de ringuette du Québec	Ringuette	150 \$
<b>TOTAL</b>			<b>8 000 \$</b>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**26-152**

**AIDE FINANCIÈRE – SOUTIEN AUX BÉNÉVOLES PAR L'ENGAGEMENT D'UNE RESSOURCE ADMINISTRATIVE – ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE STE-JULIE INC. – ANNÉE 2025-2026**

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière de l'organisme Association du hockey mineur de Ste-Julie inc. pour soutenir directement son conseil d'administration dans ses tâches administratives et techniques;

ATTENDU QUE le *Volet 6 – Soutien aux bénévoles par l'engagement d'une ressource administrative* de la *Politique d'attribution des subventions du conseil municipal* prévoit que cette ressource administrative doit contribuer à favoriser une participation populaire accrue des jeunes de 17 ans et moins à une activité de loisir ou à améliorer la qualité des services offerts aux familles;

---

ATTENDU QUE l'Association du hockey mineur de Ste-Julie inc. a retenu les services d'une ressource, au cours de l'année 2025-2026, pour agir à titre d'agent de bureau/registraire;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 30 mars 2026;

Il est PROPOSÉ    par M. Alain Bourdages  
                 APPUYÉ    par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU :

DE verser une aide financière au montant total de 6 730,72 \$ à l'organisme Association du hockey mineur de Ste-Julie inc., pour l'année 2025-2026, dans le cadre du *Volet 6 – Soutien aux bénévoles par l'engagement d'une ressource administrative de la Politique d'attribution des subventions du conseil municipal.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**26-153**

**AIDE FINANCIÈRE – ÉCOLE LES DYNAMIX – LES CHAMPIONNATS QUÉBÉCOIS DE GYMNASTIQUE ARTISTIQUE 2026**

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière de l'organisme École Les Dynamix, dans le cadre de l'événement *Les Championnats québécois de gymnastique artistique 2026*, lesquels se tiendront du 17 au 19 avril 2026;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 13 avril 2026;

Il est PROPOSÉ    par Mme Edith Lalanne  
                 APPUYÉ    par M. Christian Huard

RÉSOLU :

DE verser une aide financière au montant total de 2 500 \$ à l'organisme École Les Dynamix, afin de contribuer à la logistique de l'événement *Les Championnats québécois de gymnastique artistique 2026.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**26-154**

**AIDE FINANCIÈRE – L'ENVOLÉE CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE STE-JULIE – JOURNÉE BIEN-ÊTRE DES AÎNÉS 2026**

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière de l'organisme L'Envolée centre d'action bénévole Ste-Julie, dans le cadre de l'événement la *Journée Bien-être des aînés 2026*, organisé par la Table de concertation des aîné.e.s des Seigneuries, lequel se tiendra le 2 juin 2026, de 9 h 30 à 15 h, au Centre multifonctionnel de Contrecœur;

ATTENDU QUE cette demande d'aide financière a pour but d'assumer la moitié des frais de location d'un autobus nolisé permettant la participation des aînés julievillois à cet événement;

---

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 13 avril 2026;

Il est **PROPOSÉ**      par M. Eric Faucher  
      **APPUYÉ**         par Mme Edith Lalanne

RÉSOLU :

DE verser une aide financière au montant total de 500 \$ à l'organisme L'Envolée centre d'action bénévole Ste-Julie, dans le cadre de l'événement la *Journée Bien-être des aînés 2026*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **26-155**

#### **ATTRIBUTION DES ROUTES PAYANTES – ANNÉE 2026**

ATTENDU QUE divers organismes reconnus par la Ville de Sainte-Julie ont fait connaître leur intention de tenir, au cours de l'année 2026, une campagne de financement sous forme de routes payantes;

ATTENDU QU'un tirage au sort s'est tenu le 9 mars 2026, afin d'attribuer les dates des routes payantes entre les organismes concernés;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 23 mars 2026;

Il est **PROPOSÉ**      par Mme Sylvie Beaulieu  
      **APPUYÉ**         par M. Alain Bourdages

RÉSOLU :

D'autoriser la tenue de six routes payantes au cours de l'année 2026, selon l'horaire établi comme suit :

<b>DATES DES ROUTES PAYANTES</b>	<b>ORGANISME</b>
25 avril 2026	Carrefour familial de Sainte-Julie
23 mai 2026	La Maison des jeunes de Sainte-Julie inc.
4 juillet 2026	Club de patinage artistique Ste-Julie inc.
12 septembre 2026	Les Fines-Lames de Ste-Julie inc.
3 octobre 2026	Association de ringuette de Ste-Julie inc.
14 novembre 2026	Association du hockey mineur de Ste-Julie inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**26-156**

**ADOPTION – BILAN 2025 DU PLAN D’ACTION À L’ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES**

ATTENDU la résolution 23-472, adoptée le 14 novembre 2023, par laquelle le *Plan d'action 2023-2025 à l'égard des personnes handicapées*, élaboré par le comité des politiques citoyennes, a été adopté;

ATTENDU QUE l'article 61.1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (RLRQ, c. E-20.1) prévoit notamment l'obligation, pour les municipalités de 10 000 habitants et plus, d'adopter un plan d'action identifiant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées, et décrivant les mesures prises au cours de l'année qui se termine;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 13 avril 2026;

Il est PROPOSÉ    par Mme Josée Marc-Aurèle  
                         APPUYÉ            par M. Eric Faucher

RÉSOLU :

D'adopter le *Bilan 2025 du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées*, daté du 14 avril 2026, dont copie est jointe à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**26-157**

**APPROBATION – LISTE DES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

Il est PROPOSÉ    par M. Christian Huard  
                         APPUYÉ            par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU :

D'approuver les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) des projets suivants, tels que soumis au comité consultatif d'urbanisme (ci-après « le CCU ») du 11 mars 2026 :

- demande de **PIIA 26-14** pour les plans-concept visant l'installation d'un conteneur de matières recyclables de quatre verges, à l'arrière du bâtiment et hors de vue de la voie publique, au **879, chemin du Fer-à-Cheval**, pour l'église Vie et Actions, soumis par le requérant et datés du 25 février 2026, conformément à la résolution 557.2.26;
- demande de **PIIA 26-15** pour les plans-concept d'aménagement paysager (visant l'installation d'une piscine creusée rectangulaire ayant des dimensions de 10 pieds par 20 pieds, en cour arrière, nécessitant l'abattage d'un érable à sucre (*acer saccharum*) mature pour la propriété sise au **37, avenue du Mont-Saint-Bruno**, préparés par monsieur Hugues Deschênes, reçus en date du 20 février 2026, sous réserve des conditions émises par le CCU conformément à la résolution 557.3.26;

- 
- demande de **PIIA 26-16** pour les plans-concept de construction (visant l'agrandissement de la résidence unifamiliale isolée, en y ajoutant un garage intégré, du côté gauche de la résidence, ainsi qu'un étage supplémentaire) pour la propriété sise au **297, rue des Glaïeuls**, préparés par F. Deguise Dessinateur, datés du 5 février 2026 et reçus en date du 1<sup>er</sup> mars 2026, sous réserve des conditions émises par le CCU conformément aux résolutions 557.5.26 et 558.24.A.26 lors de ses assemblées du 11 mars 2026 et du 8 avril 2026, ainsi qu'à l'adoption d'une résolution par le conseil municipal relativement à une demande de dérogation mineure pour régulariser l'implantation du garage intégré en cour avant;
  - demande de **PIIA 26-17** pour les plans-concept de construction (visant l'implantation, en cour arrière d'un lot d'angle, d'un garage détaché, nécessitant l'abattage d'un marronnier) pour la propriété située au **454, rue Samuel-De Champlain**, préparés par la société ProPlan Construction inc., reçus en date du 9 février 2026, sous réserve des conditions émises par le CCU conformément à la résolution 557.9.26;
  - demande de **PIIA 26-18** pour les plans-concept de construction (visant l'implantation d'une piscine creusée ayant des dimensions de 12 pieds par 24 pieds, en cour arrière, nécessitant l'abattage d'un lilas japonais) pour la propriété sise au **952, rue des Iris**, préparés par la société FB Concept inc., datés du 4 février 2026, sous réserve des conditions émises par le CCU conformément à la résolution 557.10.26.

DE prévoir que cette résolution autorisant la délivrance du permis pour ces projets soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **26-158**

#### **DÉCISION – PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 1400, PLACE DE LA CITÉ (LOTS PC-6 424 165 ET 6 424 167 DU CADASTRE DU QUÉBEC) (DISTRICT SAINTE-JULIE DJ4 S.E.C.) – BALCONS DU BÂTIMENT DJ4 – ZONE M-244**

ATTENDU la résolution 21-360, adoptée le 6 juillet 2021, par laquelle le conseil municipal a autorisé la conclusion de l'*Entente de redéveloppement*, intervenue entre la Ville de Sainte-Julie et la société District Sainte-Julie 173 S.E.C., relativement au projet de redéveloppement mixte District Sainte-Julie;

ATTENDU QUE le bâtiment DJ4, inclus au projet de redéveloppement District Sainte-Julie, lequel est situé au 1400, place de la Cité (lots PC-6 424 165 et 6 424 167), prévoyait initialement des balcons de type « Juliette » sans accès extérieur, en raison de son implantation à 5,26 mètres de la limite du lot donnant sur le chemin du Fer-à-Cheval;

ATTENDU QUE la société District Sainte-Julie DJ4 S.E.C. a entamé des travaux de construction de balcons « standards », sur la façade donnant sur le chemin du Fer-à-Cheval, ainsi que sur deux autres élévations du bâtiment, sans avoir obtenu l'autorisation préalable du conseil municipal;

ATTENDU QUE les balcons « standards » possèdent une profondeur de 1,92 mètre, sont implantés à 3,34 mètres de la limite du terrain et nécessitent des colonnes de soutien pour assurer leur solidité;

ATTENDU QUE le Service de l'urbanisme a demandé à cette société de soumettre des modifications à l'étude par le comité consultatif d'urbanisme (ci-après « CCU »), lesquelles ont été apportées aux plans-concept d'architecture du bâtiment DJ4, préparés par la société Espaces lokalia, datés du 24 février 2026;

---

ATTENDU QUE cette demande de modifications a été analysée lors de l'assemblée du 11 mars 2026 du CCU;

ATTENDU QUE ce type de balcon ne projette pas l'image de qualité exigée pour un bâtiment de cette envergure;

ATTENDU QUE des structures pour l'affichage des commerces situés au rez-de-chaussée du bâtiment DJ4 sont désormais prévues sur la façade des balcons donnant sur le chemin du Fer-à-Cheval, impliquant l'ajout d'une profondeur additionnelle de 16 centimètres à la projection de ces derniers, réduisant ainsi la distance entre les enseignes et la limite de terrain à 3,18 mètres;

ATTENDU QUE dans cet espace de dégagement restant, doivent se trouver deux rangées d'arbres sur la propriété privée;

ATTENDU QUE certaines essences d'arbres prévues au plan d'aménagement extérieur initial sont des arbres à grand déploiement, lesquelles cacheront les enseignes et certains balcons, justifiant notamment l'autorisation initiale des balcons de type « Juliette » sur cette façade;

ATTENDU QUE cette propriété est située dans la zone M-244, laquelle est assujettie à la section 19 du chapitre 4 du *Règlement 1108 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU QUE le CCU a soumis une recommandation favorable à l'égard de l'ajout de balcons « standards », pour le bâtiment DJ4, sur les façades autres que celle donnant sur le chemin du Fer-à-Cheval, lors de sa séance du 11 mars 2026;

ATTENDU QUE le CCU a, toutefois, soumis une recommandation défavorable à l'égard de la modification au projet relative aux balcons donnant sur le chemin du Fer-à-Cheval, et ce, pour les motifs suivants :

- les balcons « standards », tels que présentés, ne permettent pas une implantation maximisant la visibilité du bâtiment, tout en maintenant une relation harmonieuse avec la rue le desservant, tel qu'exigé par l'article 4.6.5.2 du *Règlement 1108 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;
- les deux rangées de plantations initialement prévues au projet permettent de satisfaire à l'objectif 3 de l'article 4.6.5.4 de ce même règlement, lequel prévoit que des aménagements paysagers doivent minimiser l'impact des bâtiments de grands gabarits;

Il est PROPOSÉ par M. Christian Huard  
APPUYÉ par Mme Edith Lalanne

RÉSOLU :

D'accepter partiellement les modifications apportées aux plans-concept d'architecture, soit celles visant le remplacement des balcons de type « Juliette » initialement prévus par des balcons « standards », pour le bâtiment DJ4, sur les élévations autres que celles donnant sur le chemin du Fer-à-Cheval, situé au 1400, place de la Cité (lots PC-6 424 165 et 6 424 167), préparés par la société Espaces lokalia, datés du 24 février 2026;

DE refuser les modifications apportées à ces mêmes plans-concept d'architecture, soit la construction des balcons « standards » sur la façade du bâtiment DJ4 donnant sur le chemin du Fer-à-Cheval et de les remplacer par des balcons de type « Juliette » sans accès extérieur, tels qu'initialement prévus au projet, conformément aux articles 4.6.5.2 et 4.6.5.4 du *Règlement 1108 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

DE modifier la résolution 21-360, adoptée lors de la séance du conseil du 6 juillet 2021, ainsi que l'*Entente de redéveloppement* pour le projet District Sainte-Julie, en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**26-159**

**DÉCISION – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 297, RUE DES GLAÏEULS (LOT 5 880 788 DU CADASTRE DU QUÉBEC) – ZONE H-222**

ATTENDU la demande de dérogation mineure aux dispositions du *Règlement de zonage 1101*, relativement à l'immeuble sis au 297, rue des Glaïeuls (lot 5 880 788 du Cadastre du Québec), soumise au Service de l'urbanisme en date du 19 février 2026;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en date du 11 mars 2026;

ATTENDU l'avis public diffusé le 30 mars 2026 sur le site Internet de la Ville de Sainte-Julie, invitant toute personne intéressée à se faire entendre lors de cette séance relativement à la présente demande de dérogation mineure;

Il est PROPOSÉ par M. Alain Bourdages  
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU:

D'accorder la demande de dérogation mineure pour l'immeuble sis au 297, rue des Glaïeuls (lot 5 880 788 du Cadastre du Québec) visant à autoriser l'implantation d'un garage intégré, du côté gauche de la résidence unifamiliale isolée, à 5,25 mètres de la limite du lot en marge fixe sur rue secondaire, alors qu'une marge minimale de 6 mètres est prévue à la grille des usages et des normes de la zone H-222 et à l'article 4.1.7.3. alinéa 1 du *Règlement de zonage 1101*, le tout, conformément aux plans préparés par F. Deguise Dessinateur, datés du 5 février 2026 et reçus en date du 1<sup>er</sup> mars 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**26-160**

**NOMINATION DE MEMBRES NON PERMANENTS – COMITÉ DE TRAVAIL DE LA CARRIÈRE – ABROGATION DES RÉSOLUTIONS 21-558 ET 22-086**

ATTENDU QUE le comité de travail de la carrière est notamment composé de citoyens siégeant à titre de membres non permanents, nommés pour un mandat à durée indéterminée;

ATTENDU QUE ces nominations doivent être confirmées par l'adoption d'une résolution par le conseil municipal;

Il est PROPOSÉ par Mme Edith Lalanne  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

DE procéder à la nomination de MM. Steven Murray, Mario Lessard, Jean-Pierre Bernier, Gaétan Lavigueur et Jean-François Tremblay, à titre de membres non permanents du comité de travail de la carrière, pour une durée indéterminée, soit pour la période débutant à compter du 15 avril 2026;

---

DE procéder à la nomination de M. Jean-Sébastien Voghel, à titre de membre non permanent représentant le conseil d'établissement de l'école du Grand-Chêne, pour une durée indéterminée, soit pour la période débutant à compter du 15 avril 2026;

D'abroger, à toutes fins que de droit, les résolutions 21-558 et 22-086, adoptées respectivement le 23 novembre 2021 et le 22 février 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **26-161**

#### **ADOPTION – RÈGLES DE RÉGIE INTERNE DU COMITÉ DE LA BIODIVERSITÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT**

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite préciser les règles de régie interne du comité de la biodiversité et de l'environnement, notamment en ce qui concerne la composition du comité, la durée des mandats des membres non permanents, la fréquence des réunions du comité, le quorum et les règles liées à l'absentéisme;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé les règles de régie interne présentées lors de la commission administrative du 30 mars 2026;

Il est **PROPOSÉ** par M. Sylvain Dubuc  
**APPUYÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

D'adopter les *Règles de régie interne du comité de la biodiversité et de l'environnement*, datées du 27 mars 2026, lesquelles sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **26-162**

#### **NOMINATION DE MEMBRES NON PERMANENTS – COMITÉ DE LA BIODIVERSITÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT**

ATTENDU la résolution 26-161, adoptée le 14 avril 2026, par laquelle le conseil municipal a procédé à l'adoption des *Règles de régie interne du comité de la biodiversité et de l'environnement*, datées du 27 mars 2026;

ATTENDU QUE l'article 3 de ces règles prévoit que le comité de la biodiversité et de l'environnement est composé notamment de neuf (9) citoyens siégeant à titre de membres non permanents;

ATTENDU QUE l'article 6 de ces règles stipule que les membres non permanents sont nommés pour un mandat de deux (2) ans, lequel peut être renouvelé à deux (2) reprises pour des périodes additionnelles de deux (2) années chacune, sous réserve de l'adoption d'une résolution par le conseil municipal révoquant un tel mandat en cas de non-respect de ces règles;

ATTENDU QUE ces nominations doivent être confirmées par l'adoption d'une résolution du conseil municipal;

Il est **PROPOSÉ**      par Mme Josée Marc-Aurèle  
**APPUYÉ**              par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU :

DE ratifier la nomination de mesdames Martine Flipot, Guylaine L'Heureux et Nathalie Provost, à titre de membres non permanents du comité de la biodiversité et de l'environnement, dans le cadre de leur premier mandat, et ce, pour la période débutant rétroactivement du 22 février 2023 au 21 février 2025;

DE renouveler les mandats de mesdames Martine Flipot, Guylaine L'Heureux et Nathalie Provost, à titre de membres non permanents de ce comité, pour une période additionnelle de deux (2) ans, débutant rétroactivement le 22 février 2025 au 21 février 2027;

DE renouveler le mandat de madame Marianne Champoux, à titre de membre non permanent de ce comité, pour un second mandat, soit pour la période débutant rétroactivement le 18 octobre 2025 au 17 octobre 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **26-163**

#### **NOMINATION DE MEMBRES – COMITÉ DE TOPONYMIE**

ATTENDU QUE le comité de toponymie est notamment composé de citoyens siégeant à titre de membres, nommés pour un mandat d'une durée fixe de deux (2) ans;

ATTENDU QUE ces nominations doivent être confirmées par l'adoption d'une résolution par le conseil municipal;

Il est **PROPOSÉ**      par Mme Sylvie Beaulieu  
**APPUYÉ**              par Mme Edith Lalanne

RÉSOLU :

DE procéder à la nomination de mesdames Mireille Lallier et Louise Bélanger, ainsi que de monsieur Michel Poirier, à titre de membres du comité de toponymie, pour un premier mandat d'une durée de deux (2) ans, débutant à compter du 15 avril 2026 et prenant fin le 14 avril 2028.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **26-164**

#### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION – PROGRAMME FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET 4 : COOPÉRATION ET GOUVERNANCE MUNICIPALE – COOPÉRATION INTERMUNICIPALE – MISE EN COMMUN DES SERVICES POUR ASSURER LA CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS SEPTIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie reconnaît avoir lu et pris connaissance du *Guide du demandeur* concernant le *Volet 4 : Coopération et gouvernance municipale*, sous-volet *Coopération intermunicipale* du programme *Fonds régions et ruralité*, mis en place par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

---

ATTENDU QUE les organismes municipaux de la MRC de Marguerite-D'Youville désirent présenter un projet de mise en commun des services pour assurer la conformité des installations septiques dans le cadre du programme précité;

ATTENDU QU'il incombe à la Ville de Sainte-Julie d'assurer l'application du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (RRQ, c. Q-2, r. 22) (ci-après « le Règlement ») sur son territoire, notamment par la délivrance des permis, l'inspection des installations septiques et l'application des infractions;

ATTENDU QUE l'article 468 alinéa 1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) prévoit que toute municipalité peut conclure une entente avec toute autre municipalité, quelle que soit la loi qui la régit, relativement à tout ou partie d'un domaine de leur compétence;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie souhaite déléguer à la MRC de Marguerite-D'Youville, par l'entremise d'une entente intermunicipale à intervenir entre les parties à cet effet, l'exercice d'une partie de ces compétences en vertu du Règlement, notamment celles d'inspection des installations septiques et d'application des infractions;

Il est **PROPOSÉ** par M. Sylvain Dubuc  
**APPUYÉ** par M. Alain Bourdages

RÉSOLU :

DE s'engager à participer au projet de mise en commun des services pour assurer la conformité des installations septiques sur le territoire de la MRC de Marguerite-D'Youville;

DE nommer la MRC de Marguerite-D'Youville, à titre d'organisme responsable du projet, et d'autoriser cette dernière à déposer ce projet dans le cadre du *Volet 4 : Coopération et gouvernance municipale – Coopération intermunicipale* du programme *Fonds régions et ruralité*, mis en place par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

D'assumer une partie des coûts, par l'entremise des quotes-parts à la MRC de Marguerite-D'Youville, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre de ce programme;

DE désigner, la coordonnatrice en développement durable, ou en son absence ou incapacité d'agir, le directeur du Service de l'urbanisme, pour signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, tout document nécessaire aux fins de la présente demande de subvention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **26-165**

### **APPROBATION – CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PATRIOTES – PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES – PLANIFICATION DES BESOINS D'ESPACES – ANNÉES 2026-2027 À 2028-2029**

ATTENDU QUE l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I-13.3) (ci-après « la Loi ») oblige tout centre de services scolaire à consulter les municipalités desservies par celui-ci, afin de recueillir leurs recommandations et leurs commentaires pour établir un plan triennal de répartition et de destination de l'ensemble de ses immeubles;

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire des Patriotes (ci-après le « CSSP ») a transmis à la Ville de Sainte-Julie, en date du 6 février 2026, son projet de *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour les années 2026-2027 à 2028-2029*;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a pris connaissance de ce projet;

ATTENDU QUE la Ville est en accord avec le plan soumis, lequel fait notamment état que, malgré l'accroissement démographique et les nouveaux projets résidentiels sur le territoire, une légère décroissance de la population étudiante de niveaux primaire et secondaire est constatée;

ATTENDU QUE ce plan ne fournit aucune donnée quant aux projections de l'effectif scolaire du Centre de formation professionnelle des Patriotes pour ces mêmes années;

ATTENDU QUE l'école secondaire du Grand-Coteau offre d'excellents services d'enseignement aux élèves;

ATTENDU QUE cet établissement scolaire accueille des classes régulières de la 1<sup>re</sup> à la 3<sup>e</sup> secondaire, ainsi que des classes spécialisées en intégration des technologies de l'information et des communications (ci-après « IDTIC ») de la 1<sup>re</sup> à la 5<sup>e</sup> secondaire, en priorisant les élèves de la Ville de Sainte-Julie, par l'entremise d'une sélection aléatoire des élèves parmi les candidatures reçues;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie réitère au CSSP la nécessité d'étudier à nouveau la bonification de l'offre de services de l'école secondaire du Grand-Coteau, requérant un aménagement ou un agrandissement afin d'y ajouter des classes régulières de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire, et ce, sans éliminer le programme de classes spécialisées IDTIC;

ATTENDU QUE cette école bénéficie d'un emplacement idéal, laquelle est située à proximité de plusieurs installations sportives, d'un marché d'alimentation et est facilement accessible par un réseau de transport actif;

ATTENDU QUE le Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie planifie la rénovation de sa piscine et l'ajout d'un gymnase à son bâtiment;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie constate qu'aucune orientation n'est prévue afin de remédier à l'état de désuétude de l'école Aux-Quatre-Vents;

Il est **PROPOSÉ**      par Mme Josée Marc-Aurèle  
                  **APPUYÉ**         par Mme Sylvie Beaulieu

**RÉSOLU :**

D'approuver le projet de *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire des Patriotes pour les années 2026-2027 à 2028-2029*, soumis en date du 6 février 2026;

DE réitérer la demande formulée au CSSP au cours des dernières années, par l'entremise des résolutions 21-092, 23-134 et 25-192, visant à réévaluer la possibilité de bonifier l'offre de service de l'école secondaire du Grand-Coteau, afin que celle-ci soit adaptée ou agrandie pour y ajouter des classes régulières de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire, et ce, sans éliminer le programme de classes spécialisées IDTIC;

DE demander, qu'à défaut d'un agrandissement ou d'un réaménagement de l'école secondaire du Grand-Coteau permettant d'y accueillir les classes régulières de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire, les élèves y terminant leur 3<sup>e</sup> secondaire puissent poursuivre automatiquement leur programme de concentration, lors de leur transfert à l'école secondaire du Mont-Bruno;

DE préciser au CSSP que la Ville de Sainte-Julie est dans l'attente d'une orientation ou d'un plan d'action concret à l'égard de l'école Aux Quatre-Vents.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**26-166**

**ATTRIBUTION – TRAVAUX DE FERMETURE DE SENTIERS NON OFFICIELS SUR LES PROPRIÉTÉS PROTÉGÉES – PROJET SA-26-19**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à une recherche de prix pour des travaux de fermeture de sentiers non officiels sur les propriétés protégées Simard et de la Falaise;

ATTENDU QUE le présent contrat est attribué conformément au *Règlement 1240 sur la gestion contractuelle dont l'application découle de la Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service de l'urbanisme lors de la commission administrative du 13 avril 2026;

Il est **PROPOSÉ**        par Mme Lucie Bisson  
                          **APPUYÉ**            par Mme Edith Lalanne

RÉSOLU :

D'attribuer le contrat SA-26-19, relatif aux travaux de fermeture de sentiers non officiels sur les propriétés protégées, à la personne morale sans but lucratif Nature-Action Québec inc., située au 120, rue Ledoux, Belœil, Québec, J3G 0A4, pour un montant total de 30 661 \$, exonéré de taxes, le tout conformément la proposition datée du 19 mars 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**26-167**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1246-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1246 RELATIF AU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE RELATIVEMENT À DIVERSES DISPOSITIONS**

Avis de motion est donné par M. Eric Faucher que le *Règlement 1246-2 modifiant le Règlement 1246 relatif au régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Sainte-Julie relativement à diverses dispositions* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

Le projet de règlement 1246-2 est déposé séance tenante par ce membre du conseil.

**26-168**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1361 AUTORISANT LE PAIEMENT DE LA QUOTE-PART, LES FRAIS CONTINGENTS ET LES TAXES RELATIVEMENT À DES TRAVAUX DE NETTOYAGE DU COURS D'EAU BERNARD – BRANCHE 20 POUR UN MONTANT DE 30 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 30 000 \$**

Avis de motion est donné par Mme Lucie Bisson que le *Règlement 1361 autorisant le paiement de la quote-part, les frais contingents et les taxes relativement à des travaux de nettoyage du cours d'eau Bernard – Branche 20 pour un montant de 30 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 30 000 \$* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

Le projet de règlement 1361 est déposé séance tenante par ce membre du conseil.

**26-169**

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1101-132 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE C-150 RELATIVEMENT À DIVERSES DISPOSITIONS**

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la grille des usages et des normes de la zone C-150, figurant à l'Annexe A du *Règlement de zonage 1101*, afin d'apporter des précisions quant aux usages permis dans cette zone;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 mars 2026, par l'entremise de la résolution 26-110;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a fait l'objet d'une assemblée publique de consultation le 13 avril 2026, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

Il est PROPOSÉ par Mme Sylvie Beaulieu  
APPUYÉ par Mme Edith Lalanne

RÉSOLU :

D'adopter le second projet du *Règlement 1101-132 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin de modifier la grille des usages et des normes de la zone C-150 relativement à diverses dispositions*;

DE transmettre copie de la présente résolution et du second projet de règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**26-170**

**ADOPTION – RÈGLEMENT 1355 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DONT L'APPLICATION DÉCOULE DE LA LOI SUR LES CONTRATS DES ORGANISMES MUNICIPAUX**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance extraordinaire du conseil municipal du 30 mars 2026, par l'entremise de la résolution 26-125;

ATTENDU QUE la greffière adjointe a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par M. Eric Faucher  
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement 1355 sur la gestion contractuelle dont l'application découle de la Loi sur les contrats des organismes municipaux*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**26-171**

**ADOPTION – RÈGLEMENT 1239-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1239 EN MATIÈRE DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES AFIN D'EN ASSURER LA CONCORDANCE AVEC LA LOI SUR LES CONTRATS DES ORGANISMES MUNICIPAUX**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance extraordinaire du conseil municipal du 30 mars 2026, par l'entremise de la résolution 26-126;

ATTENDU QUE la greffière adjointe a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ        par Mme Lucie Bisson  
                              APPUYÉ                par M. Christian Huard

RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement 1239-3 modifiant le Règlement 1239 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires afin d'en assurer la concordance avec la Loi sur les contrats des organismes municipaux.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**26-172**

**ADOPTION – RÈGLEMENT 1282-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1282 VISANT L'INSTAURATION D'UN PROGRAMME DE SUBVENTION POUR FAVORISER LE REMPLACEMENT DE SYSTÈMES DE CHAUFFAGE RÉSIDENTIELS AU MAZOUT RELATIVEMENT À DIVERSES DISPOSITIONS**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 10 mars 2026, par l'entremise de la résolution 26-105;

ATTENDU QUE la greffière adjointe a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ        par Mme Josée Marc-Aurèle  
                              APPUYÉ                par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU:

D'adopter le *Règlement 1282-3 modifiant le Règlement 1282 visant l'instauration d'un programme de subvention pour favoriser le remplacement de systèmes de chauffage résidentiels au mazout relativement à diverses dispositions.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**26-173**

**ADOPTION – RÈGLEMENT 1354-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1354 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2026 AFIN DE RÉVISER LA COMPENSATION POUR LA GESTION DES MATIÈRES ORGANIQUES DES UNITÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 10 mars 2026, par l'entremise de la résolution 26-107;

ATTENDU QUE la greffière adjointe a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

*D'adopter le Règlement 1354-1 modifiant le Règlement 1354 décrétant les taux de taxation pour l'année 2026 afin de réviser la compensation pour la gestion des matières organiques des unités commerciales ou industrielles.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**26-174**

**ADOPTION – RÈGLEMENT 1358 AUTORISANT LE PAIEMENT DE LA QUOTE-PART, LES FRAIS CONTINGENTS ET LES TAXES RELATIVEMENT À DES TRAVAUX DE NETTOYAGE DU COURS D'EAU DALPÉ-NARBONNE POUR UN MONTANT DE 58 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 58 000 \$**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 10 mars 2026, sous le numéro 26-106;

ATTENDU QUE la greffière adjointe a présenté le règlement conformément aux sixième et septième alinéas de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par M. Alain Bourdages  
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

*D'adopter le Règlement 1358 autorisant le paiement de la quote-part, les frais contingents et les taxes relativement à des travaux de nettoyage du cours d'eau Dalpé-Narbonne pour un montant de 58 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 58 000 \$.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – 11 MARS 2026**

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (ci-après « CCU ») a délibéré le 11 mars 2026 et a soumis son procès-verbal à la commission administrative du 30 mars 2026;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de tous les points à l'ordre du jour de la réunion et de la teneur des recommandations;

PAR CONSÉQUENT, dépôt est fait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du CCU tenue le 11 mars 2026, tel que soumis.

**LISTE D'EMBAUCHE ET DES MOUVEMENTS DE MAIN-D'ŒUVRE**

ATTENDU QUE l'article 3.3 du *Règlement 1239 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* exige le dépôt de la liste d'embauche de tout employé ou fonctionnaire qui est un salarié au sens du *Code du travail*, ainsi que de tout employé ou fonctionnaire municipal régulier nommé à un autre poste à la séance du conseil municipal suivant l'embauche ou la nomination;

PAR CONSÉQUENT, dépôt est fait de la liste d'embauche des personnes jointe à la présente résolution.

<b>EMBAUCHE DE PERSONNEL – RÉGULIER</b>			
<b>Nom</b>	<b>Statut</b>	<b>Poste</b>	<b>Date d'entrée en vigueur</b>
Antoine Leblanc	Régulier	Préposé à l'entretien – parcs	2026-03-23
<b>EMBAUCHE DE PERSONNEL – SURNUMÉRAIRE ET OCCASIONNEL</b>			
<b>Nom</b>	<b>Statut</b>	<b>Poste</b>	<b>Date d'entrée en vigueur</b>
Raoul Ruel	Surnuméraire	Préposé aux traverses d'écoles	2026-03-16
Alexandre Proulx	Surnuméraire	Préposé à l'entretien	2026-04-07
Antoine Banville	Surnuméraire	Préposé à l'entretien	2026-04-07
Simon-Alexandre Bastin	Surnuméraire	Préposé à l'entretien	2026-04-07
Anas Oukou	Saisonnier	Préposé à l'entretien	2026-04-07
Corrie Lefebvre	Saisonnier	Journalière-jardinière	2026-04-13
Félix Despins	Saisonnier	Préposé à l'entretien	2026-04-13
Geneviève Dufresne	Surnuméraire	Journalier-jardinier (remplacement de poste)	2026-05-18
Jérémy Ayotte	Surnuméraire	Conseiller en environnement (stage)	2026-05-04
Ann Stéphanie Fortin	Surnuméraire	Inspectrice en bâtiments	2026-05-04
Annie Poulin	Surnuméraire	Appariteur-concierge	2026-03-25

<b>PERSONNEL ÉTUDIANT ET NON SYNDIQUÉ</b>			
<b>Nom</b>	<b>Statut</b>	<b>Poste</b>	<b>Date d'entrée en vigueur</b>
Alexane Gervais-Boulben	Non syndiqué	Animatrice responsable	2026-04-16
Frédérique Gaudet	Non syndiqué	Animatrice responsable	2026-04-16
Marie-Pier Lamontagne	Non syndiqué	Accompagnatrice responsable	2026-04-16

### **POINT 13. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC**

- Monsieur le maire et les membres du conseil sont invités à prendre la parole, chacun leur tour, afin de s'adresser aux Julievillois.

### **POINT 14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil municipal procède à la période de questions en répondant aux questions des personnes présentes dans la salle, à celles reçues par le clavardage, ainsi qu'à celles écrites reçues à l'avance.

Le vidéo de cette séance du conseil peut être visionné à l'endroit suivant : <https://www.saintejulie.ca/administration/seances-publiques>.

### **26-175**

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par Mme Sylvie Beaulieu  
APPUYÉ par Mme Edith Lalanne

RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée à 21 h 23.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

\_\_\_\_\_  
Mario Lemay  
Maire

\_\_\_\_\_  
Crystel Poirier  
Greffière adjointe